



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Actions métropolitaines en faveur de l'insertion - Subventions 2023

Dans le cadre des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, Dijon métropole a étendu son action dans le champ de l'insertion. Ainsi, à l'exception des chantiers d'insertion ouverts aux bénéficiaires du RSA, restant du ressort du Conseil Départemental, l'ensemble des dispositifs soutenus au titre du Programme Départemental d'Insertion sur le territoire de la Métropole, s'inscrit dorénavant dans le programme métropolitain.

Dans les faits, le transfert de la compétence Insertion a pris la forme de subventions versées à des structures associatives dont Dijon métropole a entendu poursuivre les actions tout en les adaptant aux besoins des publics concernés.

La présente délibération présente un ensemble des soutiens aux actions inscrites dans le champ de l'insertion sociale et socio-professionnelle :

- L'Association Solidarité Dignité Accompagnement Travail (SDAT) est un partenaire important de Dijon métropole. Le dispositif ACOR Dijon métropole propose un accompagnement social renforcé pour les foyers qui résident sur la Métropole et qui rencontrent des difficultés dans leur logement. Le montant de la subvention s'élève à 111 572 €.

- EPI SOURIRE, épicerie sociale et solidaire ouverte aux dijonnais en précarité économique sur orientation systématique des travailleurs sociaux. Les prix des produits alimentaires et d'hygiène sont nettement inférieurs à ceux des circuits traditionnels, permettant ainsi aux bénéficiaires de rester acteurs de leur gestion budgétaire. Le montant de la subvention s'élève à 13 500 € .

- L'Acodège propose une « auto-école sociale » en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité orientés par les organismes socio-professionnels (Mission Locale, services sociaux). Chaque année, 50 élèves peuvent bénéficier d'une formation adaptée au permis de conduire. Le montant de la subvention s'élève à 31 000 €.

- AMI'MOTS organise l'action « Start again » qui permet aux femmes éloignées de l'emploi de suivre une formation de 12 semaines. Ce programme pédagogique s'appuie sur le coaching et le développement personnel qui vise à redonner confiance en elles aux femmes qui en bénéficient. Des ateliers de français, mathématiques appliquées et d'informatique viennent renforcer le programme. Le montant de la subvention s'élève à 5 000 €.

Les conventions de financements jointes à la présente délibération présentent les modalités de financement et d'exécution de ces actions.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les conventions jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions jointes à la présente délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions 2023 à chacune des structures citées dans la présente délibération ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2023 de Dijon Métropole ;

SCRUTIN POUR : 32
 CONTRE : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN